

COMPTE RENDU

DE

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE 2020

Nombre de membres présents ou représentés : 40

Nombre d'adhérents : 93

Il est établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom ou en tant que mandataire

Selon les statuts en vigueur, l'assemblée générale statutaire doit être composée du quart au moins des membres en exercice, cette fois, elle peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

Les délibérations porteront sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des statuts



Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées

Association Loi de 1901 - J.O. du 11.01.89 – **Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 18.12.2008**

SIRET : 379 155 070 00046 - Code APE : 8810 C – RNA : W072000302 - E-mail : president@apatph.fr

Pôle administratif : 8 chemin des bastides – 07200 AUBENAS – Tel : 04.75.94.74.63

Le 30 septembre 2021 à 14h00, les membres de l'association « Association Pour l'Accueil et le travail des Personnes Handicapées » se sont réunis au siège social situé 310 chemin des Roquelles à Lavilledieu en assemblée générale statutaire sur convocation du conseil d'administration représenté par son président CARETTE Christophe en date du 2 septembre 2021.

Les documents utiles aux délibérations du jour ont été mis à disposition.

La séance est ouverte à 14h02

Il est procédé à un vote à mains levées pour élire les deux scrutateurs et le secrétaire de séance.

Scrutateurs élus : Sylvie CROS et robert VERNET à l'unanimité

Secrétaire de séance : Henri GAILLARD à l'unanimité

MODIFICATION DES STATUTS : (statuts en annexe)

La modification des statuts est approuvée par l'assemblée générale à l'unanimité

Le secrétaire de séance

Henri GAILLARD



Le président

Christophe CARETTE



A.P.A.T.P.H.